

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

LOI N° 2018-832 DU 31 OCTOBRE 2018
AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A
RATIFIER L'ACCORD PORTANT CREATION DE LA ZONE
DE LIBRE-ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique :

Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine.

Article 2 :

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Abidjan, le 31 octobre 2018

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement

Alassane OUATTARA



Eliane Atté BIMANAGBO
Préfet

N° 1800806